

Table des matières

Questions particulières en rapport avec l'évaluation du préjudice matériel résultant d'une blessure ou d'un décès

Daniel de CALLATAÿ

Chapitre 1

La perte d'un travail antérieurement non déclaré 5

Chapitre 2

Incertitudes dans la fixation de la valeur économique et fixation d'une valeur probable 9

Section 1. Introduction 9

Section 2. Étudiants 10

Section 3. Demandeurs d'emploi 11

Section 4. Femmes (ou hommes) au foyer 12

Section 5. Indépendants – Professions libérales 12

Chapitre 3

Inactivité et fixation de l'incapacité de travail 15

Section 1. Inactivité antérieure à l'accident et reconnaissance d'une incapacité 15

Section 2. Inactivité postérieure à l'accident et reconnaissance d'une incapacité totale 17

A. Incapacité temporaire 18

B. Incapacité permanente 19

Chapitre 4

Questions spéciales en rapport avec l'évaluation du préjudice ménager en cas de décès 25

Section 1. Non-prise en compte du travail ménager dans le calcul des revenus du ménage servant de base à la fixation de l'économie d'entretien personnel 25

Section 2. Prise en compte de l'économie d'entretien personnel résultant du décès pour réduire ou supprimer le préjudice ménager 26

Section 3. Prise en compte de la disparition du défunt pour réduire ou non la valeur du travail ménager? 29

L'expertise judiciaire pour évaluer le préjudice corporel ...

Thierry PAPART

Chapitre 1

Mission d'expertise d'évaluation du préjudice corporel 33

Les attentes du magistrat... 33

Chapitre 2

L'expertise pour évaluer le préjudice corporel... 39

Remarques préliminaires 39

Les expertises simplifiées 41

Plus de souplesse, plus de diligence, plus d'efficacité 42

La réunion d'installation 42

Choix de l'expert 43

La liste d'experts 44

Recours à un ou plusieurs sages 45

Notification automatique de la mission par le greffe 45

Expertises amiables 46

Un ou plusieurs experts? 46

Compatibilité des mandats judiciaires et privés 46

L'expert et ses qualités intrinsèques 47

L'impartialité de l'expert 50

La procédure de récusation	50
La mission d'expertise	51
Refus ou acceptation de la mission par l'expert	52
Formalités de ces diverses notifications	52
Convocation et audition des parties	52
Compte rendu de chaque réunion	53
Communication des dossiers et documents médicaux	53
Présence des avocats lors des expertises médicales	54
État antérieur et prédispositions pathologiques	55
Prothèses, orthèses, aménagements particuliers, adaptation de l'im- meuble ou du véhicule	57
Aide de tiers	57
Répercussion de cette aide sur les différents taux	58
Préjudice esthétique	61
Préjudice sexuel	61
Préjudice d'agrément	62
Consolidation	63
Le taux d'AIPP	63
Prothèses, orthèses, aménagements particuliers, adaptation de l'im- meuble ou du véhicule	64
Aide de tiers	64
La conciliation	69
Retard dans le dépôt du rapport final	69
Autorisation judiciaire d'un paiement direct de la provision à l'expert	70
Montant de cette provision directement libérée	71
L'état d'honoraires et sa taxation	71
Le rapport intermédiaire	72
La saisine permanente du juge ayant ordonné l'expertise	73
La signature et le serment	73

Quelques questions sur le recours direct de l'employeur public

Noël SIMAR avec la collaboration de François DELOBBE et Joëlle TINANT

Chapitre 1

Sources légales et jurisprudentielles 77

Section 1. La loi 77

Section 2. La jurisprudence de la Cour de cassation relative à l'exercice par l'employeur public d'une action directe fondée sur l'article 1382 du Code civil	78
A. Ouverture de l'action directe	78
B. Impossibilité d'exercer l'action directe en raison de la rupture du lien causal	79
C. Atténuation de la jurisprudence de la Cour de cassation: la notion d'obligation secondaire	81
D. Abandon de la jurisprudence relative à la rupture du lien causal au profit du concept du dommage récupérable	83
E. Limite de la jurisprudence fondée sur le dommage récupérable?	88
F. Les juridictions de fond	90

Chapitre 2

Quelques questions relatives au recours direct de l'employeur public

Section 1. Discrimination entre employeur public et employeur privé	93
A. En ce qui concerne les accidents du travail et les accidents survenus sur le chemin du travail	93
B. En ce qui concerne les autres accidents	94
Section 2. Le problème du partage des responsabilités	96
A. Dans le chef du tiers responsable	96
B. Dans le chef de la victime	99
Section 3. La détermination du bilan séquellaire	101
A. Le secteur privé	101
B. Le secteur public	102
1. La détermination du bilan séquellaire: l'intervention du MEDEX	102
2. Opposabilité des conclusions du MEDEX au tiers responsable?	103
3. Limites et critiques	105
4. Le droit du tiers responsable au débat contradictoire	107
5. La problématique de l'expertise	108
Section 4. Le problème de la prescription de l'action directe	110
Section 5. L'employeur public et son assureur facultatif	113
A. Assurance indemnitaire – Assurance forfaitaire	114
B. Assurance de dommages – Assurances de personnes	114

C. Classification de l'assurance accidents du travail dans le secteur public	115
Conclusion	
Une jurisprudence insatisfaisante ?	119

